

EDITEUR RESPONSABLE :

Jacques FAUCONNIER, Bourgmestre -
Hôtel Communal,
Rue Raoul Warocqué, 2 MORLANWELZ
Réalise sous la conduite de Jacques
POURTOIS, Echevin de l'information.

COLLABORATION:

Service Informatique communal - Service
fêtes / Sports - A.D.L.

Jean-Pierre FERRARI, Martine BRIGOUDE,
Johan DEMEURE, Jean-Claude DEMEURE,
Laurence KOTLAR, Marjorie VAN ONACKER
La commission culture du conseil communal:
Virginie BILLIET, Philippe MARTIN,
José MONTERO.

JOURNAL COMMUNAL D'INFORMATION
N° 5 / 2001

LE BILLET DE L'ÉCHEVIN

Exprimer en quelques lignes la politique que le Collège compte mener en matière de travaux, d'urbanisme, de patrimoine, de déchets, d'environnement et de cimetières représente une certaine gageure. De manière générale, dans les compétences qui m'ont été attribuées et après examen et discussion des propositions par la commission que préside Monsieur Pascal MARGUERITE, et à laquelle participent les Conseillers FACCO, BOUGARD et moi-même, nous tenterons de poursuivre la politique de rénovation entreprise durant l'exercice précédent, à savoir la réfection de nos voiries et de l'égouttage, la rénovation et la sécurité dans les bâtiments scolaires, l'amélioration de notre cadre de vie et la sécurité des usagers.

Toutefois, tout investissement nécessite des moyens financiers dont il faut tenir compte. Comme chacun le sait, les possibilités budgétaires de l'ensemble des communes wallonnes connaît quelques difficultés, difficultés auxquelles n'échappe pas notre commune. Dans ce contexte, la Région Wallonne, sous l'impulsion du Ministre des affaires intérieures Charles MICHEL, a développé un plan "Tonus" pour la période 2001-2003, plan qui sera bienvenu pour aborder les missions à remplir par notre commune, mais qui ne représente toutefois pas la "corne d'abondance" qui nous permettrait d'investir sans compter. Ceci étant, la volonté existe de faire mieux avec moins notamment en recherchant au maximum les possibilités de subsidiation tant auprès des autorités régionales et communautaires que de la Commission Européenne.

A cet égard, quelques résultats intéressants ont déjà été engrangés.

LE PLAN TRIENNAL DES TRAVAUX 2001-2003

Le 19 mars 2001, le Conseil Communal adoptait, à l'unanimité, le programme des travaux repris dans ce plan pour les trois années à venir. En juillet dernier, le Ministre Charles MICHEL nous notifiait son accord pour une subsidiation de ces travaux à concurrence d'un montant de 102.993.000 f pour un montant de travaux estimé à 171.519.000 f. Cette somme de 102.993.000 f. représente un effort important de la Région en direction de notre commune, dans la mesure où elle représente un apport plus important (plus du double) de ce que nous avons reçu lors des plans triennaux précédents.

Il consiste en :

- l'amélioration de la voirie, la réalisation de l'égouttage et le renforcement de l'éclairage public des rues Dufosse, Alcalène et de Gaulle (dans sa portion comprise entre le haut de cette rue et la Gendarmerie) pour un montant de travaux estimé à près de 50.000.000 f.
- l'amélioration de la voirie, la réalisation de l'égouttage et le renforcement de l'éclairage public de la rue Vanrôme pour un montant estimé de 70.889.000 f.
- l'aménagement du bâtiment sis Place

Albert 1er (ex-magasin Mestdagh) destiné à accueillir les services du CPAS pour une somme estimée à 52.864.000 f.

Pour ce qui concerne le plan triennal suivant (2004-2006), aucune décision n'a encore été prise, mais, le 12 novembre prochain, Monsieur le Bourgmestre et moi-même rencontrerons nos homologues de Binche pour



Le personnel du service des travaux

"relancer" le dossier de réfection de la rue d'Haine, mitoyenne des limites de nos communes respectives.

ASSAINISSEMENT DES FRICHES INDUSTRIELLES

Dans le cadre de cette politique menée par la Région Wallonne, notre administration a renoncé un dossier consistant à assainir le site des "Boulonneries et Forges Cambier" qui abrite le service des travaux.

Sur proposition du Ministre Michel FORET, le gouvernement Wallon a, après examen du dossier par la "task-force" chargée d'apprécier la pertinence des projets, accordé le bénéfice à notre commune d'emarger aux fonds Européens Objectif 1/phasing out pour un montant de 30.000.000 f. (50% Région, 50% Fonds Européens).

Les travaux à entreprendre consistent à améliorer l'aspect visuel de ces anciens bâtiments industriels pour une meilleure intégration dans le contexte bâti: rénovation des murs extérieurs, toitures, abords, ...

PROJETS SOLLICITÉS DANS LE CADRE DES FONDS STRUCTURELS EUROPÉENS

Il s'agit de :

1. Aménagement des anciennes voies vicinales "30-31" en voie lente (piétons, cyclistes) pour la portion comprise entre le restaurant "Le Mairesse" et "Timonpréa" (Collarmont).

2. La transformation de l'ancienne gare de Carnières en "Maison Citoyenne" à destination des associations et des citoyens.

Ces deux premiers dossiers n'ont pas encore fait l'objet d'une décision des autorités compétentes.

3. Etude de faisabilité d'installation de chauffe-eau solaires sur les bâtiments communaux. Il s'agit d'une étude permettant d'évaluer la possibilité d'installation de ce type

de technologie, dans le but de réaliser des économies d'énergie et de diminuer le rejet de CO2 dans l'atmosphère.

Sur proposition du Ministre José DARAS, ce dossier a été accepté à concurrence d'un montant de 1.000.000 f. (50% Région, 50% Fonds Européens).

PLAN DE MISE EN LUMIÈRE

Destinée à améliorer notre cadre de vie et la sécurité aux abords d'installations communautaires (Ecoles, Homes) et de passages piétons dangereux, cette action vise au renforcement de l'éclairage public à dix endroits différents.

Un montant de subsides représentant 75% de l'estimation du projet (1.000.000 f) nous a été octroyé par la Région Wallonne sous la responsabilité du Ministre Charles MICHEL.

Sa réalisation sera effective avant juin 2000.

ASSAINISSEMENT DE BÂTIMENTS EN RUINES

Après de longues années de négociations avec les autorités de la Communauté Française, propriétaire des bâtiments, le Ministre Pierre HAZETTE a marqué son accord pour la démolition des maisons sises rue Baume et Marpent.

L'entrepreneur adjudicataire a reçu l'ordre de commencer les travaux qui devraient être finalisés pour la fin décembre 2001.

Ensuite, notre commune s'est engagée à racheter le site (1.450.000 f) dans la perspective d'y réaliser un parking.

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Plusieurs projets de Plans communaux d'aménagement du territoire (PCA), dérogeant au plan de secteur, sont en chantier.

Il s'agit :

1. du PCA de "Sainte Henriette", déjà présenté au Conseil Communal et à la Commission Consultative d'Aménagement du Territoire. L'enquête publique débutera dans les mois à venir. Son approbation permettra, entre autres, d'étendre les zones disponibles dans la zone PME de Sainte-Henriette (en bordure de la RN59) et la construction d'une salle de sports (Basket) sur le site des anciennes "Boulonneries et Forges Cambier".



Carnières *** Mont-Sainte-Aldegonde *** Morlanwelz-Mariemont

2. du PCA de Baume et Marpent (phase 3) qui consiste à lotir les terrains restants sis sur le site des anciennes usines.

Un dossier de partenariat "Public/privé", visant à l'intervention de la Région Wallonne, a été introduit auprès du Ministre du logement, Michel DAERDEN.

3. Du PCA de "Cronfestu", visant à aménager le site des anciennes cimenteries (rue d'Haine) en zone d'habitat et d'artisanat.

Outre ces projets, la nouvelle Commission Consultative d'Aménagement du Territoire, composée de 16 personnes, 12 issues de la "société civile" et 4 du Conseil Communal, sera installée dans les semaines à venir.

Outre le traitement des dossiers soumis à enquête publique, elle travaillera à l'élaboration d'un Règlement Communal d'Urbanisme et d'un Schéma de structure destinés à fixer les règles d'aménagement du territoire et d'urbanisme.

De plus, dans le cadre d'une politique destinée à apprécier la politique urbanistique des zones reprises en périmètre protégé, le Ministre Michel FORET a choisi 11 communes wallonnes, parmi laquelle la nôtre, et a confié à l'asbl "Espace-Environnement", le soin de développer une information auprès de la population concernée. Cette politique de préservation de notre patrimoine architectural entraîne, pour les propriétaires, l'accès à des primes plus substantielles auprès de la Région Wallonne.

TRAVAUX ADJUGÉS RESTANT À ENTREPRENDRE

- Amélioration de la voirie, rue de la Folie
- Rénovation de la loge du fossoyeur au Cimetière de Mont-Sainte-Aldegonde
- Sécurité d'accès de l'Hôtel de Ville
- Sécurité d'accès au bureau de police
- Pose d'un égouttage de surface dans le lotissement "Le Pachy"
- Travaux d'enduisage de diverses voiries

A l'approche de l'élaboration du budget 2002, et dans le cadre des possibilités financières de notre commune, l'accent devrait être mis sur la poursuite de l'amélioration de nos bâtiments scolaires (sécurité, éclairage, rénovation) et sur la poursuite des réfections de voirie et d'égouttage.

Ce qui précède, faute de place dans le présent numéro, ne représente pas l'ensemble des dossiers en cours ou en examen.

Au cours des mois à venir, nous aurons l'occasion de vous tenir informés de leur évolution.



Votre Dévoué,
Michel HUIN,
Député Wallon - Echevin.

GÉOLUM ...

... UNE NOUVELLE RÉALITÉ POUR LA GESTION DU PARC D'ÉCLAIRAGE PUBLIC DE NOTRE ENTITÉ

Notre Administration Communale est responsable du bon fonctionnement de quelque 2.368 points lumineux.

L'entretien et les travaux relatifs à ce parc sont confiés à l'Intercommunale mixte de distribution d'électricité IEH à laquelle est associée la société Electrabel.

La gestion du parc et les études y relatives sont, quant à elles, assurées par l'Intercommunale IGRETEC, gestionnaire d'IEH.

Conscients du service qui peut être rendu à nos administrés et vu les problèmes de sécurité de plus en plus évidents, IGRETEC a décidé, en accord avec le Conseil d'Administration de notre Intercommunale, de l'acquisition d'un nouvel outil de gestion informatisée pour gérer l'ensemble du parc d'éclairage de la Province de Hainaut (165.643 points lumineux, dont 117.153 pour notre Intercommunale).

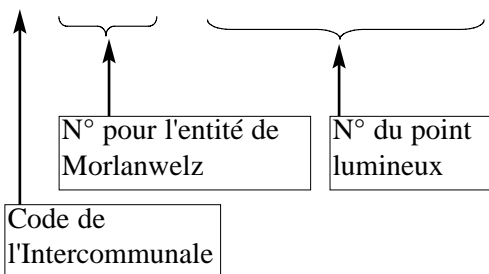
Ce nouveau logiciel permettra à notre Administration de bénéficier, sous forme informatique, de la cartographie représentative des points lumineux installés sur notre entité et intégrera le principe d'une gestion individualisée de chacun de ceux-ci.

Ce principe aura pour corollaire l'identification physique de chaque ouvrage d'éclairage public communal par la pose d'une plaque signalétique, reconnue d'utilité publique, reprenant un numéro d'ordre.

Notre entité communale étant prochainement appelée à être intégrée dans ce nouveau projet, un recensement de l'ensemble de nos luminaires a été réalisé et les travaux de pose des plaquettes signalétiques débiteront sous peu.

Ces plaquettes en matière plastique, avec des caractères noirs sur fond blanc, auront une dimension de l'ordre de 10 cm x 2,5 cm et se présenteront comme suit:

1 2 7 / 0 2 3 6 8



Elles seront fixées avec l'autorisation de l'Administration par collage (ou par clouage pour les poteaux en bois) sur les supports des appareils d'éclairage, à une hauteur de ± 3 mètres.

Lorsque les armatures sont scellées dans les façades, ces plaques seront collées perpendiculairement au point lumineux et de manière décalée si nécessaire.

Et après ...

Une fois cette identification réalisée, notre administration sera connectée en direct à l'Intercommunale IGRETEC. Il sera dès lors facile à chacun d'entre vous de nous signaler la défection d'un ou plusieurs points lumineux.

Comment procéder?

Par simple appel téléphonique au n° de téléphone **064/43.17.17** ou suivant une liste remise à votre agent de quartier, reprenant le numéro du point lumineux défectueux et, si possible, le genre de panne constatée (lampe éteinte, accident de roulage, vandalisme, etc.).

Les agents communaux en charge de ce service encoderont les références des appareils hors service et un dépannage sera effectué endéans les 15 jours.

Cette amélioration du mode de gestion de notre éclairage nous permettra également de mieux planifier nos investissements et de rationaliser les frais d'entretien en remplaçant les appareils vétustes trop fréquemment en panne.

Outre l'apport d'une cartographie qui pourrait, à court terme, permettre de répondre à d'autres besoins que l'éclairage, nous ne pouvons qu'approuver la mise en place de ce nouveau mode de gestion, dont l'ambition est d'offrir une meilleure qualité de service aux usagers que nous sommes.

Nous comptons sur l'entière collaboration de chacun d'entre vous en vue d'assurer un meilleur bien-être pour tous.

RAPPEL:

POUR SIGNALER LA DÉFECTION D'UN OU PLUSIEURS POINTS LUMINEUX.

064/ 43.17.17

LE CITOYEN FACE À SES EAUX USÉES.

La préservation et l'amélioration de la qualité des eaux est une préoccupation à laquelle le gouvernement Wallon apporte toute son attention. Ressource essentielle commune, il appartient à chacun de nous d'y être attentif pour préserver les besoins en eau des générations futures.

C'est ainsi que des dispositions légales ont été adoptées pour tenter de protéger les milieux aquatiques de la pollution générée par les ménages, les activités industrielles, agricoles, ...

La législation qui traite cette matière est expliquée dans une brochure éditée par la Région Wallonne et qui est disponible au bureau d'accueil de notre administration communale. Des renseignements peuvent également être obtenus via le numéro vert de la Direction générale des Ressources naturelles et de l'environnement (DGRNE) 0800-1 1901 ou via le site Internet de cette même direction :

<http://mrw.wallonie.be/dgrne>



Défi majeur qui s'offre à l'Humanité à l'aube du troisième millénaire, nous sommes concernés.

SOYONS-Y ATTENTIFS!

SEMAINE DE L'ARBRE 2001 - LE CHENE

A LA SAINTE-CATHERINE, TOUT BOIS REPREND RACINE !

LE SAMEDI 24 NOVEMBRE DE 9h30 à 12h00

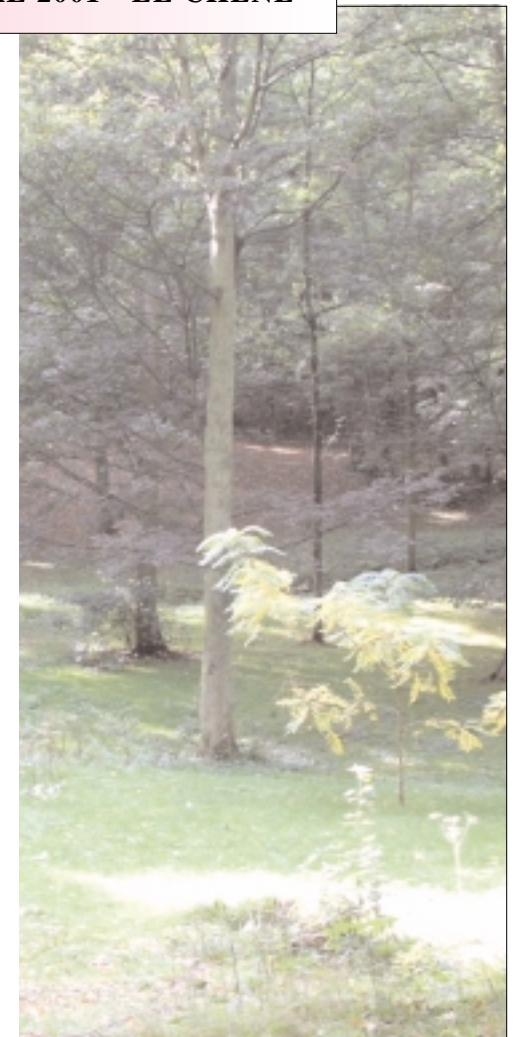
DISTRIBUTION GRATUITE DE PLANTS DE DIFFÉRENTES ESPÈCES

Lieu : **Ecole Communale de l'Allée des Hêtres**

Dans le cadre de la Semaine de l'Arbre, organisée à l'initiative de la Région Wallonne, la candidature de notre administration communale a été retenue pour procéder à la distribution gratuite de plants.

Près de 2.500 plants d'espèces différentes seront disponibles: Erable, Amélanchier, Charme, Cornouiller, Noisetier, Aubépine, Chêne, Sureau, Sorbier, Tilleul, Viorne, Bourdaine, Prunellier, Merisier, Noisetier, Fusain, Troène.

La distribution sera organisée avec le concours du service environnement de la régie communale des travaux.



MODIFICATION DU CODE WALLON D'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE POUR LES PERMIS DE "MINIME IMPORTANCE"

Le 5 juillet dernier, à l'initiative du Ministre Michel FORET, le Gouvernement Wallon a adopté la nouvelle liste des "petits permis" (MB du 24.08.2001), abrogeant les articles 262 à 265 de l'actuel C.W.A.T.U.P.

Cette notion de "petits permis" recouvre en fait trois catégories d'actes et travaux ; d'une part, ceux qui ne requièrent aucun permis d'urbanisme ; d'autre part, ceux qui, bien que soumis à permis, n'exigent pas l'avis conforme du fonctionnaire délégué, et enfin, ceux qui, soumis à l'avis du fonctionnaire délégué, ne nécessitent pas le concours d'un architecte.

Cet arrêté est applicable aux demandes de permis qui ont fait l'objet d'un accusé

de réception ou d'un récépissé à dater du quinzième jour qui suit son entrée en vigueur, soit le 8 septembre 2001.

Toutefois, des restrictions sont applicables sur certaines zones particulières, en raison de leurs qualités paysagères ou patrimoniales.

Pour plus de renseignements, vous pouvez vous adresser au service urbanisme de la commune, consulter le Moniteur Belge du 24 août 2001 (pages 28400 à 28403) ou "cliquer" sur les sites Internet suivants :

<http://wallex.wallonie.be>

ou

<http://mrw.wallonie.be/dgatlp/dgatlp>



" LE MEILLEUR DÉCHET EST CELUI QUI N'EXISTE PAS ! "

Michel Foret, Ministre wallon de l'Environnement a coutume de le dire.

Malheureusement, il est très difficile de vivre dans notre société moderne sans produire des déchets.

Chaque wallon produit plus de 1 kilo par jour. Cela peut représenter près de 30 tonnes sur une vie !!!

Nous ne pouvons plus accepter que ceux-ci soient rejetés dans la nature. Depuis plusieurs années des efforts importants ont été consacrés à leur récupération, tri, traitement et recyclage. Heureusement, les quantités traitées ne cessent d'augmenter. Mais il reste encore beaucoup à faire.

Il n'est pas possible de rester insensible à cet important problème environnemental et de société. Si nous souhaitons autant pour nous que pour nos enfants un cadre de vie propre et sain ou encore faire quelques économies sur les sacs poubelles, nous devons participer nombreux aux diverses propositions qui nous sont offertes :

- réduire notre production de déchets ;
- favoriser les produits moins polluants pour notre environnement ;
- trier correctement les déchets ménagers ;
- porter les déchets spéciaux ou toxiques aux lieux appropriés ;
- participer activement aux campagnes proposées.

En d'autres termes , on peut également parler de la règle des " 3 R " :

" R " comme :

- réduire la quantité des déchets produits ;
- réutiliser au maximum les articles, les emballages, ... ;
- recycler au maximum les produits qui peuvent l'être.

QUELQUES CONSEILS :

Réduire ses déchets :

- en utilisant un panier, un sac en toile pour faire ses courses ;
- en employant un sac en plastique

Plusieurs centaines de millions de sacs en plastique sont emportés aux sorties des caisses des grandes surfaces des magasins chaque année en Belgique. Ils ne sont généralement pas recyclés et finissent leur vie après un seul usage en décharge ou à l'incinérateur !

réutilisable ;

- en recourant aux caisses en cartons, aux bacs pliables en plastique ;
- en refusant ou limitant les grands sacs jetables, surtout s'ils sont en plastique ;
- en disant non aux petits sacs inutiles à la pharmacie, chez le libraire,...
- en évitant les fruits et les légumes emballés dans des barquettes en polystyrène ;
- en achetant ses fruits en vrac ;
- au marché, j'utilise un panier.

Plusieurs centaines de millions de sacs en plastique sont emportés aux sorties des caisses des grandes surfaces des magasins chaque année en Belgique. Ils ne sont généralement pas recyclés et finissent leur vie après un seul usage, en décharge ou à l'incinérateur !

- en achetant des grandes confections au lieu de plusieurs petites pour les pâtes, le riz, les biscuits...;
- en achetant des produits consignés ou repris, qui seront réutilisés après un traitement adéquat ;
- en préférant les boissons en bouteille, surtout en verre ou PET consigné, aux canettes ;
- en évitant autant que possible les cartons pour boissons, surtout les petits berlingots ;
- Pour l'école, l'usage d'une bonne gourde solide et d'une boîte à tartine réduiront considérablement les déchets produits ;
- Bien évidemment, nos déchets organiques peuvent être compostés.

Réutiliser au maximum les matières et objets : la vie d'un bocal en verre, d'une caisse en carton ...

Recycler autant que possible: le verre, le papier, les cartons, les métaux et les plastiques peuvent connaître une autre vie et sous une autre forme.

Jean-Pierre Cokelberghs
Centre Régional d'Initiation à
l'Environnement (Parc de Mariemont)

BRULER NOS DECHETS, DANGER !

L'incinération des déchets dans un "brûle-tout" ou à l'air libre produit des fumées non seulement désagréables, mais dont les effets sont néfastes à la santé et à l'environnement.

Certaines substances produites (hydrocarbures aromatiques et dioxines) ont, à long terme, des effets dommageables qui peuvent provoquer des déficiences immunitaires et avoir des effets cancérigènes.

Cette pratique est bien entendu interdite et relève de différentes législations comme le décret du 27 juin

1996 relatif aux déchets, l'arrêté du gouvernement wallon du 9 décembre 1993, la loi du 28 décembre 1964 relative à la pollution atmosphérique et certaines dispositions contenues dans les codes civil, rural et forestier. Seuls les déchets de jardin peuvent être brûlés, mais à plus de 100 mètres des habitations, bois, haies et vergers. L'infraction à cette règle est soumise à des amendes, voire à une peine de prison.

Alors, protégeons notre santé et notre environnement et restons courtois!



avec Michel Foret, Ministre wallon de l'Environnement

BON A SAVOIR !

Depuis le 1er juillet 2001, tout nouvel achat d'appareil électrique est soumis au paiement d'une "prime modique" destinée au recyclage. Ceci résulte d'un accord intervenu entre les différents gouvernements et les fabricants et importateurs de matériel électrique.

Les consommateurs qui souhaitent se défaire d'un appareil électrique ou électronique peuvent, soit le porter gratuitement dans un parc à conteneurs, soit le déposer dans leur point de vente à l'achat d'un appareil neuf.

Sont notamment concernés par cette mesure :

- les appareils électroménagers

(réfrigérateurs, surgélateurs, aspirateurs, petits appareils électriques, ...)

- les appareils électroniques "consommateurs" (TV, radio, enregistreur, ...)
- les petits appareils électroménagers
- les appareils IT, de télécommunication et de bureau (moniteur PC, imprimantes, copieurs, ...).

De plus complètes informations peuvent être obtenues auprès de RECUPEL, Boulevard A. Reyers 80, 1030 - Bruxelles.

Tél. 02/7068610 - Fax. : 02/7068613

E-mail : info@recupel.be

Website : www.recupel.be

LE COMPOSTAGE INDIVIDUEL

Les actions que nous entreprenons individuellement ou collectivement pour lutter contre l'envasement des déchets sont des sources de préservation de l'environnement et d'économies pour notre porte-monnaie, que ce soit immédiatement ou à plus long terme.

Parmi les déchets que nous produisons, il en est certains dont nous pouvons maîtriser le cycle. Ce sont les déchets organiques et nos déchets verts de jardin. Le compostage individuel constitue un recyclage naturel qui transforme les matières organiques en humus.

Un composteur, c'est soit un simple tas dans le coin de votre jardin, une petite construction en bois ou encore un fût tel qu'on le trouve dans les commerces de jardinage. Votre choix sera déterminé par la quantité de déchets que vous produisez, de la dimension et de la compo-

sition de votre jardin.

Le compostage ne nécessite pas de connaissances particulières et peut parfaitement être réalisé par chacun d'entre nous.

Une brochure explicative peut être obtenue gratuitement auprès de :

-Service documentation et Communication de la Direction Générale des Ressources naturelles et de l'Environnement, Avenue Prince de Liège 15, 5100 - Jambes (081/335050)

<http://mrw.wallonie.be/dgnre>

ou

AU C.I.A. DE LA LOUVIÈRE

Rue de Bouvy, 7 -

7100 LA LOUVIÈRE

Tél: 064/ 23.79.20 - Fax: 064/ 23.79.39

E-Mail:

cia.lalouviere@mrw.wallonie.be



LE PRET "JEUNES" LOGEMENT

Le prêt "Jeunes" de la Région Wallonne constitue une aide financière accordée à certaines personnes qui contractent un emprunt hypothécaire, auprès d'un organisme de crédit conventionné, en vue de construire ou d'acheter une habitation neuve, d'acheter et/ou rénover un logement existant.

Conditions pour les emprunteurs :

- être âgés de moins de 35 ans à la date de la signature de l'acte de prêt;
- l'emprunteur, son conjoint, compagnon ou compagne ne peuvent être, seul ou ensemble, propriétaires ou usufruitiers, de la totalité d'un autre logement, ni l'avoir été pendant les deux années qui précèdent l'acte de prêt (à l'exception d'un logement non améliorable ou inhabitable);
- il est nécessaire de remplir certaines conditions liées aux revenus du ménage.

Conditions du logement :

- être situé en région wallonne;
- la valeur vénale du logement ne peut dépasser 4.500.000 fb en cas d'acquisition ou d'acquisition-rénovation;

- le coût du logement ne peut dépasser 4.500.000 fb hors terrain, hors TVA, en cas de construction ou d'acquisition d'un logement neuf.

Engagement des emprunteurs :

S'engager pour une période de huit ans à :

- occuper le logement à titre de résidence principale;
- affecter le logement en ordre principal à l'habitation.

Conditions du prêt :

- Contracté en premier rang, après le 20 juillet 2000
- Taux fixe pendant au moins 10 ans;
- Durée minimum de 15 ans;
- Montant minimum de 1.000.000 fb.

Renseignements complémentaires:

DGATLP, Division Logement, 1 rue des Brigades d'Irlande - 5100-Jambes

081/33 21 11

ou

AU C.I.A DE LA LOUVIÈRE
Rue de Bouvy, 7 - 7100 LA LOUVIERE
Tél: 064/ 23.79.20 - Fax: 064/ 23.79.39
E-Mail: cia.lalouviere@mrw.wallonie.be

LES ARCHITECTES A VOTRE SERVICE

Construire, rénover ou agrandir votre maison : avec votre architecte, vous posez un acte qui marque à la fois votre avenir et votre environnement. Vous devez donc établir ensemble une relation gagnante, afin de réussir ce projet souvent unique dans votre existence. Prenez le temps de bien choisir votre architecte, car il faut que celui-ci agisse en véritable professionnel, sachant non seulement créer votre foyer, mais aussi diriger les travaux.

Les phases de sa mission peuvent se résumer en sept points :

1. L'étude du programme,
2. L'avant-projet,
3. La demande de permis d'Urbanisme,

4. Le dossier d'exécution,
5. Le choix des entreprises,
6. Le contrôle du chantier,
7. La réception des travaux.

Renseignements complémentaires:

Sociétés des Architectes du Centre,
45, rue de la Déportation,
7100 - La Louvière (064/223344)

ou / et

Fédération Royale des Sociétés
d'Architectes de Belgique, rue E. Allard
21/2 - 1000 - Bruxelles (02/51 23 452)

Je profite de ce Morlanwelz.be info pour vous présenter notre nouvelle commission que je préside depuis le début de cette mandature. Elle regroupe les attributions de M. Michel HUIN, Échevin des travaux, de l'urbanisme, du patrimoine, des cimetières, de l'environnement ... et est composée de M. Michel HUIN (Échevin), Grégoire BOUGARD, Giorgio FACCO et de Pascal MARGUERITE, Président; le secrétariat étant assumé par Maurice VERSCHAEREN.

Au cours de notre première réunion, nous avons pu dégager, dans les grandes lignes, les différents projets en cours et à venir en ce qui concerne les différentes voiries. Il faut savoir que le déroulement de ceux-ci dépendent de plusieurs éléments à savoir :

- respect des contraintes budgétaires
- durée d'introduction de certains dossiers subsidiés (+/- 3 à 4 ans)
- attente pour la mise en chantier par les entreprises exécutantes.

Nous savons qu'il y a encore beaucoup à faire en ce qui concerne la voirie communale mais, pour les raisons évoquées ci-dessus, nous vous demandons de faire preuve de patience à la fois en attente de ces travaux mais également pendant la durée de ceux-ci (désagréments pour les riverains et commerces).

Les ouvriers communaux, quant à eux, s'occupent de l'entretien des locaux communaux, des bâtiments scolaires, des cimetières, des différentes plantations et effectuent des travaux d'entretien extraordinaires (maintenance des voiries).

Une chose me tient fort à cœur à savoir ... le

dépôt sauvage de déchets.

Je demanderai un effort particulier de civisme de la part de tous nos concitoyens afin de faire de **MORLANWELZ**, une **COMMUNE PROPRE**.

Ces dépôts sont nuisibles pour l'image de marque de notre commune et demandent un effort humain et financier supplémentaire (pendant le ramassage de ces déchets, nos ouvriers communaux ne peuvent pas s'atteler à d'autres travaux). Je demanderai, par ailleurs, que des campagnes de sensibilisation soient organisées dans les différentes écoles.

J'aurai probablement la possibilité de vous donner un suivi de notre travail par l'intermédiaire de ce Morlanwelz.be/info mais je suis à votre entière disposition pour tous problèmes et suggestions. Vous pouvez me le soumettre par écrit à l'adresse suivante : rue de Namur 21 à 7141 Mont-Ste-Aldegonde.

Pour la commission,
Le Président,
Pascal MARGUERITE



LES PRIMES DE LA REGION WALLONNE

La région Wallonne octroie, sous certaines conditions, différentes primes qui peuvent être obtenues dans divers objectifs tels que la construction, l'acquisition, la rénovation ou encore l'embellissement d'un logement. Ces aides financières non-remboursables portent sur :

1. Prime à l'embellissement ; cette aide permet d'entreprendre des travaux de rénovation et d'embellissement extérieurs des immeubles d'habitation situés dans des zones déterminées. Certaines exigences conditionnent les travaux à réaliser.

2. Prime à la réhabilitation ; il s'agit d'une aide destinée à entreprendre des travaux qui remédient à une ou plusieurs causes d'insalubrité affectant le logement.

3. Prime à la restructuration ; cette aide peut être obtenue pour d'importantes transformations réalisées dans un logement à partir d'un bâtiment à usage non résidentiel.

4. Prime à la construction ; elle peut être obtenue pour :

- la démolition d'un logement insalubre non améliorable et la reconstruction sur la même parcelle
- la construction à l'intérieur d'un îlot aggloméré d'un logement accolé ou qui pourrait être accolé à un immeuble, soit un logement à 2 ou 3 façades.
- l'acquisition auprès du secteur privé

d'un logement neuf accolé ou qui pourrait l'être.

5. Prime à l'acquisition ; prime d'un montant forfaitaire, elle peut être obtenue pour un logement existant ou neuf acheté dans le secteur public.

6. Allocation de déménagement; c'est une allocation dont peut bénéficier :

- une personne âgée ou handicapée
- soit le chef de ménage ou son conjoint âgés de 60 ans au moins
- soit le chef de ménage handicapé ou le chef de ménage dont le conjoint ou un enfant à charge est handicapé
- la personne qui évacue un logement reconnu insalubre.

7. L'Assurance contre la perte de revenus; souscrite aux frais de la Région Wallonne, elle permet le remboursement de votre prêt hypothécaire si vous perdez votre emploi ou si vous vous trouvez en incapacité de travail.

RENSEIGNEMENTS:

Service urbanisme de la Commune: Ministère de la Région Wallonne, Direction de l'Aménagement du Territoire et du logement Rue des Brigades d'Irlande 1, 5100 - Jambes (Tél. 081/332111); N° vert de la Région Wallonne : 0800 1 1901

ou

AU C.I.A DE LA LOUVIÈRE
Rue de Bouvy, 7 - 7100 LA LOUVIERE
Tél: 064/ 23.79.20 - Fax: 064/ 23.79.39
E-Mail: cia.lalouviere@mrw.wallonie.be

CERTIFICAT ET PERMIS D'URBANISME

La notion de permis d'urbanisme dépasse de loin le seul fait de construire. Elle renferme toute une série de travaux tels la construction ou la transformation, mais aussi la modification du relief du sol, la démolition d'un bâtiment, l'abattage d'arbres, l'ouverture d'une baie, ... Dans la plupart des cas, vous devez recourir

aux services d'un architecte et introduire une demande auprès du service urbanisme de votre administration communale. Néanmoins, certains petits travaux ne nécessitent pas de permis.

En tous les cas, nous ne pouvons que vous inviter à la prudence en vous renseignant auprès de notre service urbanisme.



MORLANWELZ

Guide communal
Edition 2001-2002

Nous sommes heureux de vous transmettre la brochure WEKA.

La composition et le choix des articles relèvent de la responsabilité de la société éditrice.

PROVINCE
DE HAINAUT

MORLANWELZ

7^e MARCHÉ ARTISANAL DE NOËL

Vendredi 7 de 18h00 à 22h00

Inauguration officielle à 19h00

(avec la participation d'une chorale d'enfants)

Samedi 8 de 10h00 à 23h00

Soirée gratuite de variétés à partir de 22h00

Dimanche 9 de 11h00 à 19h00

Apéritif concert à 11h30

avec la participation du

"BOURBON STREET JAZZ BAND"

Entrée gratuite

Animation Centre F.M. 104.4

Tirage de la tombola gratuite

Le dimanche 9 décembre à 17h00

Sous chapiteau - Place Albert 1^{er}

Sous le patronage du Syndicat d'Initiative et de l'Administration communale de Morlanwelz

Centre F.M. 104.4



NIGHT-SYSTEM
SONORISATION
(0475) 407 110

LES 7, 8 et 9 DECEMBRE 2001

L'INAUGURATION DU MUSÉE PHILIPPE DE MARNIX À MONT-SAINTE-ALDEGONDE



Vous pourrez prochainement accéder au musée consacré à la mémoire de Philippe de Marnix.

Ce Seigneur, qui vécut à Mont-Sainte-Aldegonde au 16ème siècle, était linguiste, écrivain, poète et homme politique de renom. Le musée, installé dans les murs de l'ancienne maison communale de Mont-Sainte-Aldegonde a été inauguré officiellement le 20 octobre dernier.

Étaient présents à la cérémonie, le Comte et la Comtesse Philippe de Marnix, descendants

directs de l'illustre Seigneur, les représentants du monde politique communal ainsi que de nombreux sympathisants.

Renseignements:

Monsieur le pasteur Frank Van Muylen,
Conservateur
Rue des Martinières, 27
7141 Mont-Sainte-Aldegonde

Tél et Fax : +00 32 64 44 65 26



L'ancienne maison communale de Mont-Sainte-Aldegonde reconvertie en musée...



" APPRENONS-NOUS MUTUELLEMENT A COMMUNIQUER "

Qui ne s'est jamais senti découragé, blessé ou en colère lors d'une discussion ? Qui n'a jamais connu la difficulté de se dire et d'être entendu ? Qui ne connaît pas ce sentiment diffus de mal communiquer avec soi-même et les autres ?

Il ne suffit pas de rêver à un monde meilleur ou de subir en baissant les bras. Je propose donc à tous les acteurs du monde scolaire (directeur, enseignants, parents, enfants) de se donner des moyens directement opérationnels sur le terrain scolaire ou familial pour passer du réactionnel, c'est-à-dire de la colère sur l'autre ou sur soi - au relationnel.

J'ai pu apprécier la méthode E.S.P.E.R.E. - Energie Spécifique Pour une Ecologie Relationnelle à l'Ecole (ou Essentielle) - proposée par Jacques SALOME, grâce notamment aux 2 cassettes vidéo de 60' accompagnées d'un cahier mode d'emploi " Apprenons-nous mutuellement à communiquer " tirées d'un séminaire filmé rassemblant autour de lui les protagonistes du monde scolaire. Ces deux cassettes et le cahier mode d'emploi ont été édités, en 1998, par la Direction Générale des Affaires Culturelles du Hainaut (064/22.53.46). Jacques Salomé est psychosociologue

français. Depuis trente ans, il est considéré comme spécialiste de la communication relationnelle. Taire l'expérience de la méthode de communication relationnelle ou non violente qu'il propose ne serait pas remplir ma tâche d'Echevine de l'enseignement.

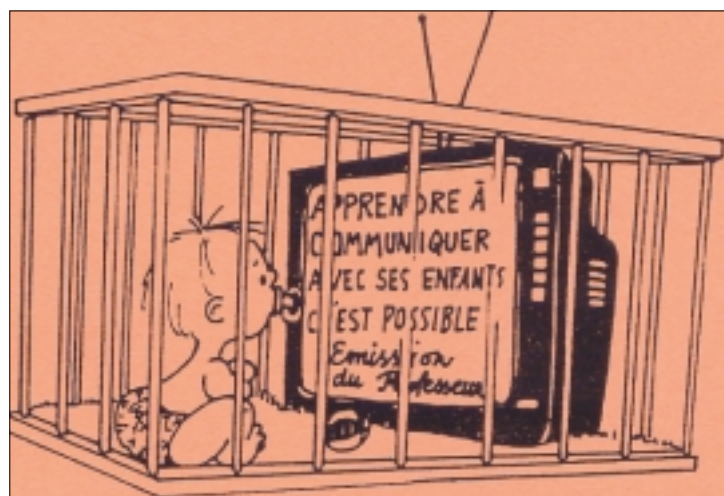
Un projet pilote d'animation à mener avec les écoles fondamentales communales visant à l'apprentissage de la communication relationnelle sera mis en place dès ce 6 novembre grâce à une conférence de sensibilisation et se poursuivra par des ateliers donnés à l'Hôtel de Ville au cours de l'année scolaire jusque fin mai.

Ce projet est ouvert également aux écoles fondamentales de l'enseignement libre et de l'enseignement provincial.

Ces ateliers se donneront environ tous les 15 jours, sauf pendant les vacances, à l'Hôtel de Ville, de 18h30 à 20h pour les parents et de 16h à 17h30 pour les enseignants. Les animatrices s'appuieront sur vos interrogations et sur vos difficultés comme sur vos réussites pour vous proposer à partir du vécu et d'expériences, la mise en pratique de la méthode ESPERE.

Puis-je espérer vous rencontrer nombreux, le mardi 6 novembre à 18h ou le jeudi 8 novembre à 19h30, lors de la conférence de sensibilisation (60') suivie d'un échange (30') donnée à l'Hôtel de Ville ? De plus amples renseignements seront donnés à ceux qui le désirent.

Josée Incannella,
Echevine de l'enseignement, de l'académie et du tourisme.



LES DERNIERS PRÉPARATIFS DU 7ÈME MARCHÉ DE NOËL DE MORLANWELZ IL AURA LIEU LES 7, 8 ET 9 DÉCEMBRE PROCHAINS

Le Syndicat d'Initiative de Morlanwelz a repris sous son égide l'organisation du Marché de Noël 2001, qui se tiendra les 7, 8 et 9 décembre prochains sur la place Albert Ier à Morlanwelz. Le Syndicat d'Initiative entend également apporter un souffle nouveau à cette manifestation.

La coordination du Marché de Noël sera assurée par M. Claude Miot, bien connu dans le milieu associatif de l'entité de Morlanwelz.

Une "Commission du Marché de Noël", instaurée le 4 octobre dernier, assurera la préparation et la gestion de toutes les activités prévues lors du Marché de Noël 2001. Cette commission, placée sous la présidence d'Eddy Romain, compte également les membres suivants : Jean Vannuscorps (vice-président), Jacques Decoen (secrétaire), Serge Renard (trésorier), Thierry Bonnechère et Christian Mabile (commissaires aux comptes), Martine Collard, Isabelle Copienne, Muriel Deppe, Marianne Gotti, Léon Barre, Raphael

Picardo, Vincent Santocono (membres).

La qualité des produits proposés par les divers exposants ainsi que leur diversité feront l'objet d'un contrôle vigilant exercé par la commission du Marché de Noël, nouvellement créée, dans le but d'éviter une concurrence excessive lors de cette manifestation populaire.

L'orientation générale du chapiteau sera quelque peu modifiée afin d'offrir un meilleur confort aux exposants et aux visiteurs. Par ailleurs, une zone sera réservée aux activités 'Horeca'.

Le programme de cette année se présente comme suit :

VENDREDI 7 DÉCEMBRE : à 19 heures, inauguration officielle du Marché de Noël 2001 avec la participation d'une chorale d'enfants de l'entité de Morlanwelz, une initiative du Centre culturel 'Le Sablon'.
Ouverture des stands jusqu'à 22 heures.

SAMEDI 8 DÉCEMBRE : ouverture à 10 heures et nocturne jusqu'à 23 heures. Dès 22 heures, soirée d'animation.

DIMANCHE 9 DÉCEMBRE : ouverture de 11 à 19 heures. A 11 h 30, concert apéritif.

Les candidats exposants peuvent s'adresser auprès de l'Agence de développement local (Laurence Kotlar et Marjorie Van Onacker, Hôtel communal, rue Raoul Warocqué 2 - tél. 064/43.17.12), qui assure le relais avec la commission du Marché de Noël.



La "Commission du Marché de Noël", placée sous la présidence d'Eddy Romain

RÉCEPTION EN L'HONNEUR DE NOS AMIS POLONAIS DE PLESZEW



Les 5 et 6 octobre, la Commune de Morlanwelz a eu le privilège d'accueillir une délégation officielle de la Commune polonaise de PLESZEW (près de Posznan), dans le cadre d'un futur jumelage entre nos deux cités.



Ce premier échange cordial entre PLESZEW et MORLANWELZ aboutira, nous l'espérons, sur des perspectives de coopération transnationale et des projets de développements bilatéraux afin de contribuer au rapprochement de nos populations respectives et favoriser ainsi l'émergence d'une citoyenneté européenne active et participative

Giorgio FACCO



Le tableau représentant la maison communale de PLESZEW que l'on peut admirer dans le bureau de notre Bourgmestre.

PRÉSENTATION DU LIVRE "LA GARE DE MORLANWELZ"

Ce volume de 156 pages au format A4 paysage comprend plus de 70 photos et cartes postales, 14 plans du bâtiment de la gare, des voies et des ouvrages d'art voisins, ainsi que 6 cartes relatives aux chemins de fer à Morlanwelz et dans la région.

Le choix du format permet une reproduction optimale de l'iconographie.

Après un bref historique du développement des routes et des chemins de fer à Morlanwelz et autour du village, un chapitre décrit la construction de la ligne entre 1862 et 1865. Les divers raccordements sont présentés depuis leur origine jusqu'à leur fermeture.

Les horaires des trains de voyageurs sont commentés pour différentes époques : 1865, 1884, 1914, 1935, ... jusqu'en 2001.

Le matériel roulant vu à Morlanwelz y est succinctement décrit : locomotives, voitures et wagons. La vie du personnel attaché à la gare, les événements marquants, la modernisation et l'électrification de la ligne en 1983 sont autant de chapitres permettant ce travail d'aborder tous les aspects de



André Biaumet

l'histoire d'un bâtiment symbolique du passage du Morlanwelz agricole au début du 19ème siècle au Morlanwelz de l'époque industrielle de la seconde moitié du siècle. L'auteur : André Biaumet est ingénieur civil à la SNCB. Sa passion de l'histoire locale et régionale l'a déjà amené à écrire en 1984 un ouvrage sur les autorails de la remise de Haine-Saint-Pierre.



Les amis du Cercle d'Histoire et d'Archéologie de Morlanwelz

Comment se procurer l'ouvrage ?

Il est vendu auprès de tous les administrateurs du CHAM au prix de 650 francs (16,12 €), c'est-à-dire : Maurice Vassart, rue E. Dufosse 98 à Morlanwelz; Lucien Bouton, rue Bois des Faulx 8 à Mont-Sainte-Aldegonde; Luc Staquet, rue De la Potrée 5 à Morlanwelz

Alain Cambier, rue de la Potrée 1 à Morlanwelz; Jean Henne, Grand'Place 26 à Morlanwelz; Pierre Fiévet, rue Prud'Homme 27 à Morlanwelz; ainsi que chez l'auteur André Biaumet, rue Montoyer 67 à Morlanwelz et chez Edgard Balleux, rue Argentin 16 à Morlanwelz. Il est également vendu dans toutes les bonnes librairies de Morlanwelz et de la région.

DAULMERIE FÊTE SES 40 ANS



"Les frères Daulmerie"

La boucherie - charcuterie - traiteur "Daulmerie-sprl" située Grand-rue, 62 à 7140 Morlanwelz a organisé le samedi 6 octobre 2001, une journée portes ouvertes afin

de célébrer ses 40 ans d'existence avec ses clients et fournisseurs, et ce, en collaboration avec l'administration communale de Morlanwelz. Depuis sa création la "maison Daulmerie" a toujours eu le souci de la qualité en offrant à sa clientèle des produits naturels sans hormones, ni



anabolisants. Ainsi, lors de cette journée, environ 1200 visiteurs ont eu le loisir de visiter les ateliers de découpe de la viande et de prépara-

tion des charcuteries.

Au programme également : la dégustation de charcuteries "maison", de vins et de porto ainsi que la primeur de trois nouvelles préparations dont deux à base de Binchoise :

- le pâté de l'ours : à base de Bière des Ours, au miel
- l'apertintaille : saucisse cuite à base de Binchoise blonde
- la collerette : saucisse sèche à base de Binchoise brune.

La journée portes ouvertes fut une réussite complète et les nouveaux produits proposés ont également remporté un franc succès auprès des visiteurs.

Notons la présence du Député Permanent Richard Willame, du Bourgmestre de Morlanwelz, Jacques Fauconnier et de quelques membres du conseil communal qui ont également souhaité participer à cette journée.

De plus, une délégation polonaise, en visite à Morlanwelz ce week-end-là, a beaucoup apprécié la nouvelle charcuterie à base de Binchoise "l'apertintaille" qui ressemble étrangement à leur fameux saucisson polonais.

Enfin, Eric et Yves Daulmerie remercient toutes les personnes présentes ce jour-là pour l'intérêt qu'elles ont manifesté, ainsi que leur clientèle pour sa fidélité.

PLACE AUX ENFANTS, C'EST QUOI ?

Ce jour-là, le temps a suspendu son vol. Le " monde des adultes " s'est ouvert à la curiosité débridée des enfants. Pendant toute la journée, les enfants ont découvert les activités de la vie économique, politique, sociale, culturelle et sportive.

En fin de journée, on pouvait entendre " Plus tard, je veux être avocat, docteur, boulanger, coiffeur, boucher, pharmacien... ".



la journée commence ...



les enfants sont au rendez-vous ...



à la rencontre d'un avocat



chez le coiffeur



à la pharmacie



boulettes - frites à midi ... un régal !



REMERCIEMENTS :

- La Province de Hainaut et plus particulièrement Monsieur le Député Permanent Richard Willame pour l'accueil et le repas du midi,
- La Maison de la Laïcité de Morlanwelz ,
- Le Cercle Rationnaliste " La Fraternité ",
- Les Femmes Prévoyantes Socialistes,
- Présence et Action Culturelles,
- Le Centre Culturel " Le Sablon ",
- La Ligue des Familles,
- Les Faucons Rouges de l'Entité,
- Au personnel communal des Services E.L.I.S, P.S.I., informatique, travaux,...
- L'Athénée Provincial Mixte Warocqué,
- Aux amis du Centre de Plein Air,
- Au C.P.A.S ,
- Ainsi qu'à tous ceux qui ont participé à l'élaboration et la réalisation de cette journée.

Fabrice FRANCO, coordinateur



dans un home, à la rencontre des personnes âgées ...



à la manade de Collarmont...



un beau succès de participation



les passe-murailles

AVIS - EMPLOIS - FORMATIONS ...

L'établissement Le Bon Grain appartient au Groupe Q-Bakeries Belgium qui est le plus important producteur décentralisé de pain, de produits de boulangerie et de pâtisserie frais. Ce Groupe possède des sites de production à Diest, Kobbegem (Asse), Morlanwelz, Zolder et Ardoie et a acquis une position de leader sur le marché belge. Q-Bakeries Belgium emploie 500 personnes et a réalisé en 2000 un chiffre d'affaires de 1.5 milliard de francs belges. Dans le cadre d'une nouvelle croissance durable de l'entreprise, **nous sommes à la recherche, pour notre établissement Le Bon Grain à Morlanwelz, d'un :**

BOULANGER EXPÉRIMENTÉ

qui travaillera en étroite collaboration avec les chefs de production boulangerie et pâtisserie.

Pour cette fonction, nous vous demandons :

- une expérience réussie de plusieurs années, dans une fonction de maîtrise en boulangerie et/ou biscuiterie
- contact facile, sens des responsabilités
- une bonne compréhension des processus de production
- une flexibilité au niveau des horaires de travail

Nous vous offrons :

- un environnement de travail dynamique dans un secteur en pleine évolution
- une culture d'entreprise ouverte à caractère informel
- un salaire attractif

Si ce défi vous tente, envoyez votre SCV avec en référence de la candidature : article du morlanwelz.be à : Monsieur Michel Tossens, Directeur, Q-Bakeries Morlanwelz, Route Nationale 59 - Zoning Industriel Ste Henriette - 7140 Morlanwelz

POUR DE PLUS AMPLE INFORMATIONS **064/43.30.00**

Le Centre culturel local de Morlanwelz recrute

UN ANIMATEUR DIRECTEUR / UNE ANIMATRICE DIRECTRICE

Diffusion culturelle
à temps plein
dans le cadre d'un contrat à durée déterminée

Le ou la candidat(e) détiendra un diplôme de l'enseignement supérieur de type long ou court.

Il/elle possèdera une expérience du travail culturel, d'action d'éducation permanente en liaison avec l'associatif ainsi que de bonnes notions de gestion budgétaire.

Son sens des relations publiques, de la communication et de la diplomatie, sa capacité à travailler en équipe comme en solo, sa curiosité et sa polyvalence seront des atouts importants.

Il/elle maîtrisera les outils informatiques de bureau (sous environnement Windows).

Il/elle sera disponible à bref délai (décembre) et disposé(e) à travailler selon des horaires irréguliers, y compris le soir et les week-ends; posséder un véhicule est nécessaire.

Ce contrat ouvre une perspective vers un contrat à durée indéterminée.

Le/la candidat(e) adressera un C.V et une lettre de motivation à :

Madame Billiet Virginie, Présidente du Centre culturel Le Sablon
2, rue R.Warocqué 7140 Morlanwelz

Il/elle recevra une réponse rapide.

Les candidats retenus seront invités à participer à un examen écrit et oral prochainement.

Les candidatures doivent être déposées pour le 30 novembre 2001 au plus tard.

Une entreprise de la Région souhaite engager :

un(e) employé(e) de bureau pour l'accueil téléphonique, photocopies, petits déplacements poste, banque ...

Il s'agit d'un temps plein (40 heures / semaine) avec repos compensatoire.

Caractéristiques de la fonction:

- excellente orthographe
- notions de néerlandais souhaitées
- présentation soignée
- personne sérieuse et consciencieuse, possédant véhicule

Si cet emploi vous intéresse, vous pouvez déposer votre curriculum vitae à l'Agence locale pour l'Emploi tous les matins de 9 h 30 à 11 h 30 (entrée population) ou l'envoyer par courrier à l'Ale, 2, rue R. Warocqué, 7140 Morlanwelz



Agence de développement local



En cette rentrée scolaire, l'Ale de Morlanwelz a mis en place des formations de différents types, assisté de plusieurs partenaires. Comme promis, nous vous tenons au courant du déroulement.

-Une formation de guides extra scolaires, suivie par 9 participants, en collaboration avec l'A.S.B.L. Echanges Educ Inform. Cette formation de 2 jours par semaine pendant 14 semaines est subsidiée par la Région Wallonne et le Fonds Social Européen. Cette formation permettra aux candidats de travailler dans les écoles pour les garderies ou les activités extra scolaires.

-Une formation de paveurs dalleurs a été mise sur pied à la demande de l'entreprise L. de Dorlodot. Dans ce cas, il s'agit d'un partenariat Administration Communale, Echevinat de l'Emploi, Forem, ADL, ALE et le Centre de réinsertion du C.P.A.S. Neuf personnes sont actuellement en formation technique au Forem et commenceront dès décembre le stage pratique en entreprise.

-Une formation d'agents techniques en nettoyage, mise sur pied en collaboration avec la Mission régionale du Centre, le Forem et l'I.N.E.P.S, a remporté beaucoup de succès. Pas moins de trente-trois

personnes se sont présentées et 17 d'entre elles ont été sélectionnées pour commencer la formation.

Après une formation théorique et pratique, ces personnes feront des stages dans des entreprises de la région, des maisons de retraite...

-Quant au recrutement pour les manœuvres poseurs voies ferrées, une quarantaine de curriculum vitae ont été regroupés à l'agence et envoyés à l'entreprise concernée, suite à un mailing et une campagne d'affichage réalisé par une collaboration ALE/ADL/Centre de réinsertion du C.P.A.S. Au total, une dizaine de candidats ont eu la chance de décrocher un emploi.

Nous tenons d'ores et déjà à féliciter les candidats ayant réussi les épreuves de sélection pour les postes vacants et pour les formations. Bonne chance à tous !

Pour tout renseignement concernant les formations futures, les activités proposées et les horaires, vous pouvez prendre contact avec les préposées de l'ALE : Dominique, Danielle et Virginie au 064/43.7.15, 43.17.16, 43.17.30 .

Pascal MARGUERITE,
président de l'ALE

POLICE LOCALE

SERVICE JEUNESSE & FAMILLE - RUE DU ROJUSTE, 25 - 7141 MORLANWELZ
064/44.10.60 - 064/44.20.05 - E-MAIL : OLIVIER.GARIN@MORLANWELZ.BE

ALLÔ, LE 103 !

Vous le savez maintenant, au travers de spots télévisés diffusés sur les chaînes belges, le numéro d'appel du service "Ecoute-Enfants" a changé.

Ecoute-Enfants ! Qui compose ce numéro ?

Les appels d'enfants et d'adolescents représentent 80 % des communications reçues par ce service. Toutefois, les adultes, parents ou toute autre personne concernée par le devenir de notre jeunesse peut composer ce numéro.

A quoi cela sert-il ?

A écouter les jeunes de manière active, sans juger, à donner l'information la plus complète possible sur les aides dont les jeunes peuvent bénéficier, à accompagner l'enfant ou l'adolescent vers sa propre réponse.

De quoi peuvent-ils bien parler ?

En fonction de leur tranche d'âge, les préoccupations vont tourner autour de l'amitié, du droit des jeunes, des rapports à l'école, des problèmes familiaux et du divorce, des relations sexuelles et de l'amour ...

Ecoute-Enfants, un lieu de parole pour entendre les questions, les silences, les doutes, les souffrances, les émotions de la jeunesse.

Mais qui est à l'autre bout du fil ?

Plus de cinquante professionnels de la relation d'aide (assistants sociaux, psychologues, criminologues, licenciés en sciences de la famille ...) ont été formés pour répondre, 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, dans l'anonymat, à toute demande émanant d'un enfant ou d'un adolescent.

103, trois chiffres faciles à retenir, pour parler, pour être écouté.

Si tu as envie de parler, ne reste pas seul, le 103, un numéro gratuit - de partout en Belgique.

Le Service Jeunesse & Famille de la Police de Morlanwelz est à votre disposition au 064/44.10.60 - E-mail : olivier.garin@morlanwelz.be.

Olivier GARIN
Inspecteur Principal
OPJ/APR

Francis JONCRET
Commissaire de Police
Chef de corps

ZONE INTER POLICE

24 H / 24 - 7 JOURS SUR 7

COMMISSARIAT CENTRAL DE LA
ZONE DE POLICE
GENDARMERIE DE MANAGE

CHAUSSÉE DE NIVELLES 91 -
MANAGE
064/54.10.42 ou 078/15.20.13
ou 101

PROPRIÉTÉ DE LA COMMUNE DE
MORLANWELZ

GRAND'RUE, PARKING
SOUTERRAIN DE L'ANCIEN
MAGASIN MESTDAGH

GARAGES A LOUER

TÉL: 064 / 43.17.73

LA NUIT DE LA SOLIDARITÉ : QUE NOËL SOIT UNE FÊTE POUR TOUS LE 24 DÉCEMBRE 2001

Le 24 décembre prochain, la Ligue des Familles propose, en collaboration avec le Centre Culturel " Le Sablon ", le C.P.A.S., l'A.L.E., le Centre pour réfugiés, le Cercle Rationaliste " La Fraternité ", " La Maison de la Laïcité ", l'ASBL " Métaphores ", " La Maison de tous " et d'autres associations solidaires, un réveillon de Noël pour faire la fête, faire la tête à la solitude et à l'isolement social, bref, se retrouver dans une ambiance où générations et cultures s'amuse aux multiples rythmes, goûts et sons de la solidarité!

Au menu de cette soirée : un repas, de l'animation, de la musique, au prix forfaitaire de 100 francs!

Intéressé(e), en tant que groupement ou à titre personnel, par l'initiative ? N'hésitez pas à contacter Franca Rossi (065/35.19.95.) ou Madame et Monsieur Biaumet (064/44.59.40)

Vous pouvez également verser un don au compte 000-0153913-71 de la Ligue des Familles avec la communication " Nuit de la solidarité ".

L'AGENDA DES MANIFESTATIONS

Jeu 8 novembre	VOIR LE MONDE : "Camargue, fille du Rhône et de la mer" par Jules et Yvette Urban, à 19h30 Salle des Fêtes de l' Hôtel communal à Morlanwelz
Du 9 au 11 novembre	FOIRE AUX CADEAUX ET ARTISANALE à la salle des fêtes de l'école communale des Trieux - ENTRÉE LIBRE
Samedi 10 novembre	3ème BOURSE AUX JEUX ET AUX JOUETS à la Maison de la Laïcité, place Albert 1er à Morlanwelz 7ème GRAND BAL DES PEINTRES RUBENS à partir de 20h à l'école communale de l'Allée des Hêtres à Morlanwelz Entrée : 99frs ou 5 cartes à 20frs MARCHE COMMÉMORATIVE de Morlanwelz à Binche organisée par les Grenadiers 1er Empire
Du 10 novembre 2001 au 27 février 2002	EXPOSITION : "De qui se moque-t-on ?" - Caricatures d'hier et d'aujourd'hui, de Rops à Kroll au Musée Royal de Mariemont
Dimanche 11 novembre	ANNIVERSAIRE ARMISTICE 14-18 à 9h30 à Morlanwelz, Office religieux, Défilé patriotique, Dépôts de fleurs aux monuments de la Résistance, des Combattants, du Roi Albert 1er - à 11h à Carnières-centre, Dépôt de fleurs - Sonnerie
Du 16 au 30 novembre	EXPOSITION-PEINTURE des œuvres de Luciano A-M au Prieuré de Montaigu
Samedi 17 novembre	BANQUET ANNUEL DE LA S.R.A.M. - Dépôt de fleurs et sonnerie aux monuments à la Gare, Roi Albert 1er - Banquet à "La Bonne Chair" SOUPER SPAGHETTI organisé par la société de gilles "Les Incas", école communale de la Place Roosevelt FÊTE DE SAINTE-CÉCILE organisée par l'Émilienne
Samedi 24 novembre	2ème SOUPER D'AUTOMNE organisé par la Maison de la Laïcité de Morlanwelz en ses locaux au profit du Foyer rationaliste pour enfants et adolescents "Le gai logis" d'Ecaussinnes. 26ème SOUPER AUX MOULES organisé par les "Gilles Malfroid", 19h à la salle de l'Ecole communale des Trieux à Carnières
Du 7 au 9 décembre	MARCHE DE NOËL - Place Albert 1er à Morlanwelz - vendredi 7: ouverture officielle à 19h - samedi 8: soirée d'animation à partir de 22h - dimanche 9: tirage de la tombola gratuite à 19h
Samedi 8 décembre	AMNESTY INTERNATIONAL à Morlanwelz organisé par la chorale "L'Emilienne"
Dimanche 9 décembre	Marche de 5, 10 et 20 Km organisée par "Les Oursons en Balade" - de 8 à 15h à la salle "Le Patria" - Place de Carnières
Samedi 15 décembre	SOIRÉE GALA DE L'ACCORDÉON et remise des colis aux membres, salle des fêtes de l'école des Trieux à Carnières organisée par l'Amicale Amitié et Fraternité
Jeu 20 décembre	DISTRIBUTION DE COUGNOLLES par l'Amicale Libérale des Pensionnés, Taverne du Brasseur.
Samedi 22 décembre	MARCHÉ DE NOËL dès 8h à l'École communale de Mont-Sainte-Aldegonde VOYAGE D'UN JOUR À PARIS organisé par les Femmes Prévoyantes Socialistes. Renseignements : L. Cottone 0476/ 95.23.17 C.Malfroid 064/44.90.56 Date limite d'inscription : 10 décembre 2001
Du 26 au 28 décembre	ATELIER CRÉATIF pour les enfants de 4 à 12 ans. Atelier à thème : dessin, peinture, bricolage,.... Apprendre en s'amusant, organisé par "Le Sablon" - Place de Carnières, 36 à 7141 Carnières De 9h à 16h - Garderie possible - Renseignement : 064/ 43 17 18
Samedi 5 janvier 2002	SOUMONCE EN BATTERIE à partir de 17 heures à Morlanwelz
Jeu 10 janvier 2002	VOIR LE MONDE : "Bali, île élue des Dieux" par Dominique Senay, 19h30 Salle des Fêtes de l'Hôtel communal de Morlanwelz - Renseignement : 064/ 43 17 18
Samedi 19 janvier 2002	SOUMONCE EN BATTERIE à partir de 17 heures à Morlanwelz
Samedi 2 février 2002	BAL D'ENFANTS École communale Place Roosevelt
Dimanche 3 février 2002	SOUMONCES GÉNÉRALES à partir de 16h à Morlanwelz
Samedi 9 février 2002	45ème TRADITIONNELLE SOUMONCE AUX CHANDELLES à 17h15 au café "Villarosa" (départ à 17h45) organisé par les Vis Grands Pés
Du 10 au 12 février 2002	CARNAVAL à Mont-Sainte-Aldegonde
Du 17 au 19 février 2002	CARNAVAL à Morlanwelz

A.I.S. AGENCE IMMOBILIERE SOCIALE
Contact / renseignements : **Jeanne Buttazoni**
Tél: **064/43.17.87** - Fax: **064/44.43.42**
E-Mail: **jeanne.buttazoni@morlanwelz.be**

GRAND CONCOURS DE DECORATIONS DE NOEL

Vous êtes de plus en plus nombreux à illuminer vos fenêtres ou décorer vos parterres durant les fêtes de fin d'année.

Cette année, le Centre Culturel Le Sablon souhaite récompenser vos efforts et votre imagination en organisant un concours de décorations de Noël.

Le jury, composé de membres du Conseil d'Administration, sillonnera les rues de l'entité afin d'attribuer un prix pour chaque catégorie d'habitation: appartement - maison - villa.

Un prix "spécial" commerçant sera également attribué.

Les gagnants, avertis par courrier, recevront un panier rempli de produits du terroir.

Pour participer, c'est très simple : il suffit

d'envoyer le bulletin d'inscription ci-dessous ou de nous téléphoner au 064/43.17.18

ADRESSE :

Centre Culturel Le Sablon
Concours de décorations de Noël
2, rue R.Warocqué
7140 Morlanwelz

Bonne chance à tous.

Pour Le Sablon,
La Présidente,
Virginie Billiet

NOM :

PRENOM:

ADRESSE:

CATEGORIE: (entourer)

Appartement - Maison - Villa

TÉLÉPHONE:

NOVEMBRE 2001		
	MÉDECINS	PHARMACIENS
01	HENNE	MAGAIN
02	FONDU	VAN LIEFFERINGE
03	THIELEMANS	BOUCART
04	FONDU	BOUCART
05	BRUNO	DEBUIGNE
06	LUCKENS	CASTELAIN
07	BIRAMANE	LUSH
08	BIRAMANE	DALLONS
09	MOROSINI	BEGON
10	BRUNO	MARCQ
11	BIRAMANE	MARCQ
12	BRUNO	DEBUIGNE
13	WASTELAIN	CASTELAIN
14	BIRAMANE	GILBERT
15	MARTIN	DALLONS
16	FONDU	BEGON
17	BIARD	LUSH
18	LUCKENS	LUSH
19	BRUNO	DEBUIGNE
20	BIRAMANE	CASTELAIN
21	BOUGARD	BOUCART
22	THIELEMANS	DALLONS
23	WASTELAIN	MAGAIN
24	MOROSINI	VAN LIEFFERINGE
25	MARTIN	VAN LIEFFERINGE
26	DE MATTEIS	GILBERT
27	BRUNO	CASTELAIN
28	HENNE	MARCQ
29	BUISSERET	LUSH - FAMILIA
30	BIARD	MAGAIN

DECEMBRE 2001		
	MÉDECINS	PHARMACIENS
01	BOUGARD	BEGON
02	BRUNO	BEGON
03	DE MATTEIS	DEBUIGNE
04	LUCKENS	GILBERT
05	WASTELAIN	LUSH
06	BUISSERET	DALLONS
07	FONDU	MAGAIN
08	BUISSERET	CASTELAIN
09	HENNE	CASTELAIN
10	BRUNO	GILBERT
11	MATAGNE	LUSH
12	BRUNO	MARCQ
13	MARTIN	VAN LIEFFERINGE
14	FONDU	BEGON
15	BUISSERET	BOUCART
16	DE MATTEIS	BOUCART
17	BRUNO	GILBERT
18	MARTIN	MARCQ
19	BOUGARD	BOUCART
20	THIELEMANS	LUSH
21	FONDU	VAN LIEFFERINGE
22	DE BODT	DALLONS
23	BRUNO	DALLONS
24	MOROSINI	MAGAIN
25	WASTELAIN	MAGAIN
26	THIELEMANS	MARCQ
27	MARTIN	VAN LIEFFERINGE
28	FONDU	BEGON
29	BIARD	DEBUIGNE
30	BRUNO	DEBUIGNE
31	MARTIN	GILBERT

Prochaine publication du Morlanwelz.be/Info
Fin Janvier 2002

ADRESSES DES MEDECINS		
(Uniquement ceux qui participent aux gardes)		
BIARD	rue Montoyer 101	064/ 44.99.59
BIRAMANE	rue Edmond Peny 12	064/ 45.93.82
BOUGARD	place de Carnières 6	064/ 45.10.93
BRUNO	rue Raoul Warocqué 59/4	064/ 45.93.52
BUISSERET	place Decamps 17	064/ 45.18.00
DE BODT	rue Polichêne, 10	064/ 44.69.80
DE MATTEIS	chaussée Brunehault 2	064/ 44.64.49 Fax : 064/ 44.95.00
DUPONT	Quai de la Haine 122	064/ 45.88.69 0495/ 21.06.06
FONDU	rue de la Malaise 28	064/ 45.89.10
HENNE	rue de la Portelette 12	064/ 44.24.60
LUCKENS	rue de l'Eglise 10	064/ 44.52.51
MATAGNE	rue Waresaix 50	064/ 44.56.72
MARTIN	place Decamps 17	064/ 55.49.36
MOROSINI	privé : rue des Ateliers 66 Cabinet : rue Abel 35A	064/ 44.46.77 064/ 44.58.45
THIELEMANS	chaussée Brunehault 452A	064/ 44.52.55
WASTELAIN	avenue Winston Churchill 5 Cabinet :rue Edmond Peny 27	064/ 44.47.47 064/ 44.92.55
ADRESSES DES PHARMACIENS		
BEGON	rue Royale 149	064/ 44.26.46
BOUCART	place de Carnières 37	064/ 44.21.22
CASTELAIN	place du Marché 2	064/ 44.22.70
DALLONS	rue Waresaix 55	064/ 44.80.11
DEBUIGNE	Grand'Rue 10	064/ 44.20.62
GILBERT	rue Duvivier 7	064/ 43.22.88
LUSH	Grand'Rue 33	064/ 44.21.87
MAGAIN	rue de la Station 72	064/ 44.62.16
MARCQ	place de M-Ste-Aldegonde 38	064/ 33.40.48
VAN LIEFFERINGE	Grand'Rue 53	064/ 45.13.92

JANVIER 2002
GARDES MEDECINS - PHARMACIENS
TELEPHONEZ AU 101